



Activités	Professeurs	Entraînements
Tennis de Table	M. Lamarque	<ul style="list-style-type: none">• Jeudi de 12h30 à 13h30 au collège• Mercredi de 12h45 à 13h45 au collège
Step	Mme Porte	<ul style="list-style-type: none">• Lundi de 12h30 à 13h30 au collège• Mardi de 12h30 à 13h30 au collège
Badminton	Mme Cabrolier	<ul style="list-style-type: none">• Mercredi de 12h30 à 13h30 au gymnase Ph. Auguste• Vendredi 12h30 à 13h30 au collège
Musculation/fitness Activités de plein air	M. Vigne	<ul style="list-style-type: none">• Musculation/fitness : Lundi de 17h30 à 18h30 au collège• Musculation/fitness et plein air : Mercredi de 13h45 à 15H45

Entraînements : Dans chaque activité, les professeurs feront des groupes en fonctions des catégories d'âge. Les élèves ne participeront donc pas à tous les entraînements.

Compétitions : Le calendrier des compétitions est fixé par l'UNSS. Elles se déroulent obligatoirement le mercredi après midi et leur nombre est variable en fonction des activités.

Transports : Lors des compétitions les élèves doivent avoir leurs tickets de métro. Vous pouvez, par écrit, autoriser votre enfant à repartir seul depuis une installation sportive.

Assurances : Un élève inscrit à l'AS est assuré. Cependant, il est possible de contracter une assurance complémentaire individuelle accident (pour plus d'informations prendre contact avec les professeurs d'EPS)

Documents nécessaires pour l'inscription :

- La présente fiche complétée et signée
- Deux photos d'identité
- Un certificat médical
- 25€ (espèces ou chèque à l'ordre de l'AS du collège Pilâtre de Rozier avec le nom de l'enfant inscrit au verso)

L'ensemble de ces documents est à remettre aux professeurs d'EPS dans une enveloppe avec le nom de l'enfant.

Nous n'accepterons pas de dossiers incomplets

Autorisation Parentale

Je soussigné(e),

responsable légal.

Adresse :

Téléphone : (Fixe)

(Portable1)

(Portable 2)

Mail :

Autorise l'élève
à pratiquer l'activité :

scolarisé en classe de :

Date de Naissance : / /

J'accepte que les responsable de l'AS ou de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention chirurgicale en cas de besoin (rayer en cas de refus)

Date et signature :

Engagement de l'élève

L'adhésion à l'AS est volontaire. Si tu t'y inscris, tu t'engages à être assidu, à jouer sans violence et à respecter adversaires, coéquipiers et professeurs. C'est en respectant ces engagements que tu représenteras au mieux le Collège Pilâtre de Rozier.

Signature de l'élève :